



Quelle solution pour le financement de nos pensions légales?

Prof. Pierre DEVOLDER
UCL
REACFIN

OGEO – octobre 2011

Une citation pour débiter ...



**La fatalité , c'est l'excuse des âmes
sans volonté**

(Romain ROLLAND)

Agenda



- 1. Les défis des premiers piliers
- 2. Le choix des orientations
- 3. Piste 1 : Les réformes paramétriques
- 4. Piste 2 : La fuite vers le deuxième pilier
- 5. Piste 3 : Les comptes notionnels



1. Les défis des premiers piliers

Problématique de base :

Les systèmes de pension de sécurité sociale (*premiers piliers de pension*) ont pour la plupart été créés dans une optique d'Etat Providence et ont généralement les caractéristiques suivantes :

- *financement en répartition* : les cotisations des actifs servent directement au paiement des pensions du moment .
- *avantages en prestations définies* : le système définit un niveau de prestations à atteindre... et les cotisations doivent suivre !!!



Ces systèmes ont été pensés dans une optique économique, démographique et sociale caractérisée par :

- une vision nationale du marché de l'emploi : peu de carrières internationales;
- peu de flexibilité entre catégories de travailleurs (salariés/ indépendants / fonctionnaires);
- des carrières standard jusqu'à 65 ans;
- une dynamique importante des populations assurant un rapport stable entre actifs et retraités.



Ces caractéristiques ont été clairement remises en cause ces dernières décennies et conduisent à une crise du modèle classique:

- une vision nationale du marché de l'emploi : **de plus en plus de carrières internationales**
- peu de flexibilité entre catégories de travailleurs (salariés/ indépendants / fonctionnaires) : **de nombreuses carrières mixtes**
- des carrières standard jusqu'à 65 ans : **politiques de prépension ...mais aussi des seniors en pleine forme**
- une dynamique importante des populations : **vieillesse**



Pour définir fondamentalement un régime de retraite, il faut choisir une combinaison parmi les 4 cases de la **matrice « financement / avantages »** :

	Répartition	Capitalisation
Prestations définies DB	1	2
Contributions définies DC	3	4



Le mode de financement actuel de la sécurité sociale repose souvent entièrement sur **la répartition et est en prestations définies.**

Ce type de régime est exposé de manière maximale aux chocs démographiques.

Les modifications structurelles démographiques vont profondément affecter l'équilibre de tels systèmes dans les 50 prochaines années.

L'automatisme « 1° Pilier = répartition + prestations définies » a commencé à s'effriter ici et là ...



Belgique premier pilier

	Répartition	Capitalisation
<i>DB</i>	X	
<i>DC</i>		



Chili premier pilier

	Répartition	Capitalisation
<i>DB</i>		
<i>DC</i>		X



Suède premier pilier

	Répartition	Capitalisation
<i>DB</i>		
<i>DC</i>	X	X



France premier pilier

	Répartition	Capitalisation
<i>DB</i>	X	
<i>DC</i>	X	



2. Choix des orientations

Le choix d'une architecture optimale des pensions et d'un mode d'organisation du premier pilier n'est *pas qu'une question technique*.

Il doit s'appuyer aussi sur des *choix politiques* qui reflètent les *valeurs* qu'une société désire impulser à sa sécurité sociale.

Choix des orientations



- 2.1. Un premier pilier fort et équilibré
- 2.2. Une plus grande équité
- 2.3. Une diversification dans le financement
- 2.4. Un rapprochement des statuts
- 2.5. La neutralité actuarielle de l'âge de pension



2.1. Un premier pilier fort et équilibré

Les régimes de retraite de sécurité sociale sont une des grandes conquêtes sociales du 20^e siècle.

Ils sont les seuls à même d'assurer une *véritable solidarité* aujourd'hui nationale et peut être demain européenne.

Compte tenu des défis qui attendent ces régimes dans les prochaines décennies , il y a lieu d'éviter 2 écueils :

- *le pari sur le progressif essoufflement guidé par des intérêts financiers ;*
- *le refus de toute réforme dans une optique de maintien aveugle de droits acquis et d'égoïsme entre générations*



2.2. Une plus grande équité

Des *augmentations de cotisation* semblent inéluctables dans les prochaines décennies.

Des compléments de financement seront d'autant mieux acceptés que le citoyen verra un *lien clair entre ce qu'il cotise et ce qu'il recevra à la retraite*.

Les cotisations pensions de sécurité sociale doivent cesser d'être perçues comme des *impôts* et devenir des *investissements* pour le futur.



2.3. Une diversification des modes de financement

Répartition et capitalisation ne s'opposent pas mais doivent au contraire être associées dans une politique actuarielle adulte des retraites .

Cette diversification était classiquement assurée par les 3 piliers.

Mais pour être viable et équilibré le premier pilier doit se doter de toutes les techniques actuarielles.

Il est le seul à pouvoir le faire.



2.4. Un rapprochement des différents statuts

Dans le contexte de mobilité de l'emploi il faut mettre en place des systèmes à la fois :

- *équitables* : 1€ de cotisation versé dans chaque régime doit engendrer la même prestation
- *portables* : facilité de transfert de droits et transparence des droits acquis en cas de changement de statut (par exemple indépendants / salariés)



2.5. Une neutralité actuarielle du départ en retraite

Dans un contexte de *plus grande responsabilisation individuelle* une flexibilité relative de l'âge de la retraite semble souhaitable plutôt qu'un recul disciplinaire de l'âge légal de la retraite.

Il faut encourager le *maintien au travail* plus longtemps ; contrairement à certaines idées reçues, le maintien de seniors sur le marché de l'emploi n'est pas du tout source de chômage des jeunes.

3. Les solutions paramétriques

- ◆ Recul de l'âge légal de la retraite
- ◆ Durcissement de l'accès à la retraite anticipée
- ◆ Plafonnement plus strict des plafonds de revenus pris en compte pour le calcul des prestations
- ◆ Révision à la baisse des taux de prestations
- ◆ Révision du système d'indexation
- ◆ Création d'un fonds de vieillissement
- ◆ ...

Différentes mesures ont déjà dans le passé été prises dans ce contexte

Ex : relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes, introduction du fonds de vieillissement, révision des mécanismes de revalorisation, révision des montants minimum de pension, ...

OBSTACLES :

– 1°) une visibilité maximale des mauvaises nouvelles :

– 2°) un manque d'ambition :

La crédibilité du premier pilier risque d'en sortir encore affaiblie ; entraînant le repli vers des solutions individuelles et non solidaires



3°) un risque de non transparence :

Notre système belge est déjà très complexe et lui ajouter encore des rustines risque de le rendre totalement illisible. !

4°) un risque de retour en arrière :

5°) des difficultés spécifiques à la Belgique :

- un niveau de prélèvements obligatoires déjà parmi les plus élevés en Europe
- une situation budgétaire délicate (sans doute pour longtemps...)
- une culture des pensions anticipées qui a transformé l'âge légal de retraite de 65 ans en fiction
- la paralysie politique (...)



4. La fuite vers le 2° pilier

On limite le premier pilier en répartition à l'essentiel
(filet de secours - modèle anglo-saxon de BEVERIDGE) .

On rend *obligatoire* en parallèle un *deuxième pilier en capitalisation*
accompagné d'incitants fiscaux importants pour les entreprises et
les particuliers.

(*nécessairement en capitalisation compte tenu du risque de
défaillance de l'organisateur*)

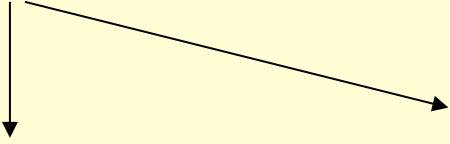


Difficultés du deuxième pilier

- Aveu d'impuissance des autorités politiques
- Proportion très importante du financement en capitalisation... avec les risques qui l'accompagnent (crise financière/ inflation) !!!
- Mécanismes de solidarité rendus beaucoup plus difficiles
- Inéquité entre citoyens selon le statut et le secteur d'activités; catégories non couvertes
- Charges de financement pour les entreprises

5. Les comptes notionnels



	Répartition	Capitalisation
Prestations définies	1 	2
Contributions définies	3 Comptes notionnels	4 Comptes d'épargne



Comptes notionnels

Régime en répartition mais où les prestations ne sont plus calculées à la retraite en fonction d'une formule sur le salaire mais correspondent à une valeur capitalisée fictivement des cotisations payées pendant toute la carrière.



Les comptes notionnels

Fonctionnement :

- régime en contributions définies : cotisations exprimées en pourcentage des salaires
- régime en répartition : les cotisations d'aujourd'hui ne sont pas capitalisées mais paient directement les retraites d'aujourd'hui.



Les comptes notionnels

- à l'âge de la retraite , on calcule une **épargne virtuelle** correspondant à la somme des cotisations versées durant toute la carrière capitalisées fictivement à l'aide d 'un indice
- cette épargne est ensuite **convertie en une rente** de retraite à l'aide d'un coefficient de conversion.
- cette rente est alors versée et **indexée** selon une règle fixée



Les comptes notionnels

Le système repose donc sur un compromis social :

- en répartition → -Solidarité
- en contributions définies → -Maîtrise des coûts
-Équité

Systeme adopté par un nombre croissant de pays en remplacement de leur système traditionnel en prestations définies (Suède, Pologne, Italie, Lettonie, ...)



Les comptes notionnels

- Avantages...

- Pas de passage obligatoire vers la capitalisation
- Juste rétribution des carrières longues et de l'effort contributif
- Responsabilisation de l'âge de la retraite
- Possibilité de progressivité dans l'arrêt de la carrière
- Adaptation à l'espérance de vie
- Possibilité de prise en compte des inégalités d'espérance de vie
- Revalorisation à des taux plus stables qu'en capitalisation
- Maintien de la logique Bismarckienne
- Absence de pénalisation à la mobilité du travail
- Transparence de la communication aux affiliés
- Possibilité de différencier cotisations versées et cotisations prises en compte



Difficultés des comptes notionnels

- Difficultés d'explication de la technique
- Maintien intégral des risques démographiques liés au renouvellement insuffisant de la population
(cf. on reste en répartition)
- pénalités très importantes en cas de départ anticipé
(correct actuariellement mais politiquement difficile !!)
- Rejet d'une partie du risque de longévité sur les affiliés

Une citation pour terminer..



**On ne peut découvrir de nouvelles terres
sans consentir à perdre de vue le rivage
pendant une longue période**

(André GIDE)



MERCI !!!!

Prof. ***Pierre DEVOLDER***

UCL

REACFIN

Mail : pierre.devolder@uclouvain.be

Référence :

P. Devolder / J. Boulet : *Défis et perspectives des régimes belges de pension*

(Edit. La Chartre , 2009)